

**AR Prefecture**

046-214601734-20240724-2024\_s9\_7-DE  
Reçu le 31/07/2024  
Publié le 31/07/2024

2024/90

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

**COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY**

S 9 / 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de la convocation :**

18 juillet 2024

**Conseillers en exercice :**

13

**Présents :** 9**Votants :** 10**Pour :** 10**Contre :** 0**Abstention :** 0

**L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT QUATRE JUILLET** le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

**Absents représentés :** - WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)

**Absent :** NOUVIALE Arnaud, GOMEZ Hélène, SINGLANDE Anthony

**Secrétaire de séance :** Isabelle ESCUDIER.

**Objet : Validation de la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan Mercredi.**

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne s'est engagée en 2021 dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) et un plan mercredi. Ce projet a été élaboré à l'issue d'un travail de concertation avec les élus de la commission Social et solidarité (commissions en date du 23 juin 2021 et du 23 septembre 2021). Arrivant à son terme, il convient aujourd'hui de le renouveler.

Sur notre territoire, 2 communes sont signataires d'un PEDT car gestionnaire d'un ALAE (structure déclarée) : la commune de Lalbenque et la commune de Limogne-en-Quercy.

Ces 2 communes se sont appuyées sur le travail engagé dans le cadre de l'intercommunalité pour définir leurs projets (objectifs communs). C'était le sens donné à cette réflexion menée conjointement.

Trois ans plus tard, l'évaluation de nos projets est positive et le travail en partenariat conforte la qualité de nos actions. La CTG, renouvelée en janvier 2024, consacre également plusieurs actions contribuant à alimenter et faire vivre le PEDT. Fort de cette dynamique, la commune de Flaujac-Pujols travaille également à l'élaboration d'un PEDT en lien avec la création d'un ALAE à l'école maternelle.

Dans ce contexte, les élus, appuyés par les services de l'Etat et la CAF, ont souhaité consolider cette démarche en s'engageant dans un Projet Educatif de Territoire commun.

Rappelons que le PEDT est un outil de concertation visant la cohérence éducative et la mise en œuvre d'actions de qualité répondant aux besoins des enfants et des familles. Ce projet ainsi que le Plan Mercredi (valable pour les ALSH du mercredi) conditionne des aides financières (prestations bonifiées au titre du fonctionnement des accueils) et autorise plus de souplesse dans le taux d'encadrement des structures.

Il est donc proposé un conventionnement qui a vocation à acter l'ensemble des projets éducatifs du territoire. Elle permet à chacun (communes, intercommunalités, associations, écoles et/ou RPI) de s'y inscrire et de consolider le travail en partenariat (réflexion et action commune). L'objectif de cette démarche est de garantir la cohérence des politiques éducatives menées à l'échelle du territoire et la continuité éducative entre les différentes actions menées.

**Il est proposé :**

1° de valider le préambule et les objectifs généraux du PEDT ainsi que les différents plans d'action des communes concernées (en annexe de la convention).

2° d'approuver le projet de convention relative au renouvellement du projet éducatif territoriale 2024-2027

3° d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au renouvellement du projet éducatif territoriale 2024-2027

4° de conférer au Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

.../...

## AR Prefecture

046-214601734-20240724-2024\_S9\_7-DE  
Reçu le 31/07/2024  
Publié le 31/07/2024

2024/91  
(S9/7)

### Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le préambule et les objectifs généraux du PEDT ainsi que les différents plans d'action des communes concernées (en annexe de la convention).
- **Approuve** le projet de convention relative au renouvellement du projet éducatif territoriale 2024-2027
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative au renouvellement du projet éducatif territoriale 2024-2027
- **Confère** au Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
A Limogne, le 26 juillet 2024

Le Maire,



Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Isabelle ESCUDIER